

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MRO

ÉTATS FINANCIERS
(Non audités)

31 mars 2016

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MRO

ÉTATS FINANCIERS

(Non audités)

31 mars 2016

Table des matières

Rapport du conseil d'administration	3
États financiers	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12
Renseignements complémentaires – prévisions budgétaires 2016 et 2017	13

Les notes et renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Association de hockey mineur MRO
999 avenue McEachran, Outremont (Québec) H2V 3E6
www.hockeymro.ca

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité des états financiers et de tous les renseignements présentés dans ce rapport incombe au conseil d'administration de l'Association de hockey mineur MRO (l'Association). Les états financiers ont été préparés par le Président de l'Association et ils ont été approuvés par le conseil d'administration.

La préparation de l'information financière et la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif font partie intégrante des responsabilités générales incombant au conseil dans le cadre des activités permanentes de l'Association. Le conseil maintient un système de contrôles comptables internes qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Ces contrôles sont destinés à fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire une information financière fiable. Cette information comprend également des données fondées sur les meilleures estimations et le meilleur jugement des administrateurs.

Les états financiers présentés n'ont pas fait l'objet d'une mission d'audit ou d'examen et, par conséquent, aucune forme d'assurance n'est fournie par un auditeur indépendant à l'égard de ceux-ci. Le lecteur doit donc garder à l'esprit que ces états risquent de ne pas convenir à ses fins.

Le conseil d'administration est d'avis que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2016, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif.

Le conseil d'administration
Association de hockey mineur MRO
Outremont, Québec
Le 25 avril 2016

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MRO

ÉTAT DES RÉSULTATS

pour l'exercice terminé le

(Non audité)

	31 mars 2016	31 mars 2015
Produits		
Contributions des municipalités – arénas	312,688 \$	346,634 \$
Inscriptions – saison régulière	307,443	242,959
Transferts – niveaux compétition	(3,700)	(37,020)
Inscriptions nettes – saison régulière	303,743	205,939
Inscriptions nettes – camps de hockey	103,017	107,913
Total des produits	719,448	660,486
Autres produits		
Commandites, dons et autres contributions	12,094	7,615
Frais divers facturés (retards, bas, chandails)	13,052	7,530
Revenus – casse-croûte Outremont	—	5,745
Revenus – levées de fonds	—	38,584
Cotisations – participants au voyage international	—	15,118
Total des autres produits	25,146	74,592
Charges de fonctionnement		
Cotisations et autres – ligue, région	53,107	38,297
Développement technique	73,360	64,961
Formation des entraîneurs et arbitres	6,385	6,204
Arbitres et marqueurs	44,750	31,759
Location de glace et locaux	398,778	383,983
Équipement divers	16,846	10,559
Amortissement – équipement capitalisé (note 3)	16,862	15,449
Soutien administratif	32,468	16,175
Frais bancaires, papeterie, fournitures et autres	10,154	7,968
Événements divers et de fin de saison	8,658	8,681
Dépenses – camps de hockey (note 6)	67,958	79,999
Total des charges de fonctionnement	729,326	664,035
Autres charges		
Commandites distribuées aux équipes et aux membres	6,750	2,975
Dépenses – casse-croûte Outremont (note 4)	—	5,745
Dépenses – levées de fonds	—	9,104
Dépenses – voyage international (note 7)	—	44,598
Total autres charges	6,750	62,422
Excédent des produits sur les charges	8,518 \$	8,621 \$

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MRO

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

pour l'exercice terminé le

(Non audité)

	31 mars 2016		31 mars 2015
	Affecté en immobilisations	Non affecté	Total
Actif net – solde au début	2,961 \$	65,955 \$	68,916 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(16,862)	25,380	8,518
Affectation d'origine interne	55,608	(55,608)	—
Actif net – solde à la fin	41,707 \$	35,727 \$	77,434 \$

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MRO

BILAN (Non audité)

	<u>31 mars 2016</u>	<u>31 mars 2015</u>
Actif		
À court terme		
Encaisse	67,529 \$	70,277 \$
Débiteurs et frais payés d'avance	11,844	3,076
	<u>79,373</u>	<u>73,353</u>
Immobilisations corporelles (note 3)	41,707	2,961
Total de l'actif	<u><u>121,080 \$</u></u>	<u><u>76,314 \$</u></u>
Passif		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	43,646	7,398
Total du passif	<u>43,646</u>	<u>7,398</u>
Actif net		
Affecté en immobilisations	41,707	2,961
Non affecté	35,727	65,955
Total de l'actif net	<u>77,434</u>	<u>68,916</u>
Total du passif et de l'actif net	<u><u>121,080 \$</u></u>	<u><u>76,314 \$</u></u>

Au nom du conseil d'administration :

(signé) _____, Président
Michel Delisle, CPA, CA, MBA

(signé) _____, Trésorier
Anthony Fata, B.C.L., LL.B., MBA

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MRO

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice terminé le

(Non audité)

	31 mars 2016	31 mars 2015
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	8,518 \$	8,621 \$
Amortissement des immobilisations corporelles, élément sans incidence sur la trésorerie	16,862	15,449
	25,380	24,070
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs et frais payés d'avance	(8,768)	(2,393)
Créditeurs et charges à payer	36,248	(19,996)
	52,860	1,681
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(55,608)	—
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(2,748)	1,681
Encaisse au début	70,277	48,005
Encaisse à la fin	67,529 \$	70,277 \$

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MRO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2016

(Non auditées)

1. Constitution et nature des activités

L'Association de hockey mineur MRO (l'Association) est un organisme à but non lucratif constitué le 2 avril 2002 en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* du Québec (L.R.Q., chapitre C-38). Sa mission est de favoriser et d'encadrer la pratique du hockey mineur sur glace dans la ville de Mont-Royal et l'arrondissement d'Outremont de la ville de Montréal. Étant une organisation à but non lucratif, aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, elle n'est assujettie ni à l'impôt sur le revenu fédéral ni à l'impôt provincial. Le siège social de l'Association est situé au 999 avenue McEachran, Outremont, Québec, Canada, H2V 3E6.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif. Les principales conventions comptables appliquées sont résumées ci-dessous.

Constatation des produits

L'Association applique la méthode du report ou comptabilité d'exercice pour constater les produits. Selon cette méthode les revenus sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation cohérente et si la réception est raisonnablement assurée.

Opérations non monétaires

Les commandites et contributions diverses issues d'échanges non monétaires sont comptabilisées à la juste valeur du service ou du bien reçu. Les contributions des municipalités en heures de glace et disponibilité de locaux, de même que la charge correspondante de location, ne font pas l'objet d'échanges monétaires; elles sont comptabilisées à la juste valeur des installations physiques mises à la disposition de l'Association par les villes.

Ventilation des charges

L'Association fait la répartition des charges en les portant directement aux comptes des activités auxquelles elles se rapportent.

Immobilisations

Le coût des immobilisations est inscrit à l'actif lorsqu'il satisfait aux critères permettant la comptabilisation à titre d'immobilisation. Autrement, il est passé en charge au moment où il est engagé. Le coût d'une immobilisation comprend son prix d'achat et tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

Les immobilisations doivent être soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée dans l'état des résultats lorsque leur valeur comptable excède la somme des flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'immobilisation sur sa juste valeur.

La perte de valeur ne peut faire l'objet de reprises si la juste valeur de l'immobilisation augmente ultérieurement.

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MRO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2016

(Non auditées)

2. Principales conventions comptables (suite)

Les immobilisations corporelles, qui comprennent l'équipement de gardiens et les chandails, sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative de quatre ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les frais liés aux logiciels sont passés en charge au cours de l'exercice d'acquisition.

Instruments financiers

i) Évaluation des instruments financiers

L'Association mesure initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur ajustée, dans le cas d'un instrument financier qui ne sera pas évalué ultérieurement à la juste valeur, pour tenir compte des coûts de transaction qui lui sont directement attribuables. L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent la trésorerie, les débiteurs, les frais payés d'avance et les placements à revenu fixe, s'il y a lieu. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les créditeurs et les charges à payer. Les actifs financiers évalués à la juste valeur comprennent, s'il y a lieu, les placements en valeurs mobilières. Les justes valeurs de ces placements sont déterminées par référence aux plus récentes valeurs liquidatives de clôture pour chaque placement.

ii) Perte de valeur

À la fin de chaque exercice, le conseil d'administration détermine s'il existe des indications d'une possible perte de valeur d'un actif financier évalué au coût après amortissement. Lorsqu'il existe des indications d'une perte de valeur, le conseil réduit la valeur comptable de cet actif au plus élevé des montants suivants :

- a) la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché, approprié à cet actif;
- b) le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture;
- c) la valeur de réalisation de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif, nette de l'ensemble des coûts nécessaires à l'exercice de la garantie.

La valeur comptable de l'actif est réduite, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un compte de provision. Le montant de la réduction est comptabilisé dans l'état des résultats, à titre de moins-value.

Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'état des résultats dans la période où la reprise a lieu.

iii) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont comptabilisés dans l'état des résultats de la période où ils sont engagés, à l'exception des coûts engagés pour des transactions portant sur des instruments financiers qui seront ultérieurement évalués au coût après amortissement. Les coûts associés à l'acquisition et à la cession de placements à revenu fixe sont inscrits à l'actif et inclus dans les coûts d'acquisition ou portés en diminution du produit de la cession. Les frais de gestion des placements sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MRO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2016

(Non auditées)

2. Principales conventions comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation des présents états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif oblige le conseil d'administration à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs, sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, et sur les montants des produits et des charges de l'exercice considéré. Les estimations importantes comprennent celles utilisées pour la comptabilisation de l'amortissement et des charges à payer. Toutes les estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Données comparatives

Les données comparatives de l'exercice précédent ont été reclassifiées pour se conformer au modèle de présentation adopté pour l'exercice 2016.

3. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette 2016	Valeur nette 2015
Équipement de gardiens	7,730 \$	7,730 \$	— \$	— \$
Chandails de pratiques	11,840	11,840	—	2,961
Chandails de matches	97,836	56,129	41,707	—
	117,406 \$	75,699 \$	41,707 \$	2,961 \$

4. Engagements

L'Association était en 2015 partie prenante à une entente négociée avec l'arrondissement d'Outremont en vertu de laquelle elle assurait l'exploitation du « Café-Rencontre » (ou casse-croûte) de l'aréna d'Outremont. Selon les termes de cette entente, un bénévole était mandaté par l'Association pour opérer le casse-croûte selon un horaire établi. Les surplus pouvant être dégagés de l'exploitation de l'entreprise étaient habituellement remis au bénévole chargé d'en assurer le fonctionnement, à titre de dédommagement pour les services rendus. En revanche, tout déficit encourru aurait fait l'objet d'une réclamation auprès de l'arrondissement. Pour l'exercice 2016, vu la fermeture de l'aréna d'Outremont, le casse-croûte n'a pas été en opération. En 2015, un surplus de 374 \$ avait été réalisé et remis au bénévole chargé d'opérer l'établissement, conformément à la pratique. L'Association avait alors imputé la somme aux charges d'exploitation du casse-croûte, résultant en une incidence financière nulle de l'opération du casse-croûte sur les résultats de l'Association. À noter que la gestion du casse-croûte sera désormais confiée à une autre organisation à but non lucratif de l'arrondissement d'Outremont. Conséquemment, elle ne fera plus partie du périmètre comptable de l'Association aux fins de la présentation des états financiers des prochains exercices.

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MRO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2016

(Non auditées)

5. Instruments financiers

L'Association est exposée à différents risques découlant de ses instruments financiers. Les risques auxquels elle peut être exposée sont les suivants :

Risque de crédit

L'Association est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières. S'il y a concentration de transactions avec une même partie ou concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques similaires et qui pourraient être affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture, l'Association peut subir une perte financière. L'Association ne détient pas directement de sûreté pour les obligations financières des contreparties. La valeur comptable des actifs financiers au bilan représente le risque de crédit maximal auquel est exposé l'Association à la date du bilan.

Trésorerie et placements : le risque de crédit associé à la trésorerie et, s'il y a lieu, aux placements à revenu fixe canadiens est essentiellement réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des titres de créance de grandes institutions financières et/ou autres parties solvables.

Débiteurs : le risque de crédit associé aux débiteurs de même que les concentrations de risque de crédit lié aux débiteurs sont réduits au minimum, l'Association ayant une clientèle relativement nombreuse. L'Association inscrit des provisions pour tenir compte des pertes de crédit potentielles et, à ce jour, ces pertes n'ont pas excédé les prévisions du conseil d'administration.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Association ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'Association couvre ses besoins de liquidité en préparant et en surveillant des prévisions des flux de trésorerie liés à ses activités de fonctionnement, ainsi qu'en détenant des actifs pouvant être facilement transformés en trésorerie. À la date du bilan, les principaux passifs financiers de l'Association sont les créanciers et charges à payer.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent en raison des variations des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix.

i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent par rapport à la valeur du dollar canadien en raison des variations des taux de change. La principale monnaie de fonctionnement de l'Association (produits, charges, actifs et passifs) est le dollar canadien; elle n'est donc exposée au risque de change que de façon négligeable.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition au risque de taux d'intérêt de l'Association est attribuable à certains de ses actifs portant intérêt. La trésorerie de l'Association comprend des montants déposés auprès d'institutions financières et portant intérêt aux taux du marché.

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MRO

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2016

(Non auditées)

5. Instruments financiers (suite)

Les fluctuations des taux d'intérêt du marché pour la trésorerie n'ont pas d'incidence importante sur les résultats des activités de l'Association. L'objectif principal de l'Association en ce qui a trait à sa trésorerie est d'assurer la sécurité du capital, de garder un niveau élevé de liquidité et d'obtenir, lorsque possible, un rendement sur le capital.

iii) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments semblables négociés sur le marché. L'Association n'est pas exposée au risque de prix parce qu'aucun de ses actifs n'est détenu sous forme de placements en valeurs mobilières.

Variation des risques

L'exposition de l'Association aux risques n'a pas changé depuis l'exercice précédent.

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs et des créditeurs correspond à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

6. Détail des dépenses – camps de hockey

	2016	2015
Programme technique	46,821 \$	42,852 \$
Programme hors glace	8,923	17,569
Repas et collations	11,181	13,796
Location de glace	—	3,101
Arbitres, marqueurs et dépenses diverses	1,033	2,681
	67,958 \$	79,999 \$

7. Détail des dépenses – voyage international

	2016	2015
Transport, hôtel, nourriture, assurances et autres	— \$	31,148 \$
Équipements et accessoires	—	10,057
Cadeaux et dons	—	3,393
	— \$	44,598 \$

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR MRO

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Prévisions budgétaires pour l'exercice

(Non audités)

	2017	2016
Produits		
Contributions des municipalités – arénas	355,000 \$	271,000 \$
Inscriptions – saison régulière	348,750	244,475
Transferts – niveaux compétition	—	(37,000)
Inscriptions nettes – saison régulière	348,750	207,475
Inscriptions nettes – camps de hockey	123,250	100,000
Total des produits	827,000	578,475
Autres produits		
Commandites, dons et autres contributions	12,250	21,500
Frais divers facturés (retards, bas, chandails)	5,600	4,600
Total des autres produits	17,850	26,100
Charges de fonctionnement		
Cotisations et autres – ligue, région	58,500	40,200
Développement technique	99,250	65,000
Formation des entraîneurs et arbitres	6,500	6,000
Arbitres et marqueurs	60,000	35,000
Location de glace et locaux	440,000	324,500
Équipement divers	15,000	15,000
Amortissement – équipement capitalisé	13,900	2,960
Soutien administratif	32,575	27,575
Frais bancaires, papeterie, fournitures et autres	13,100	14,750
Événements divers et de fin de saison	10,000	10,000
Dépenses – camps de hockey	95,750	76,600
Total des charges de fonctionnement	844,575	617,585
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	275 \$	(13,010) \$